Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212902977-20260323-A_2026_07-DE

TREMEVEN

République Française
Département du FINISTERE
Commune de Tréméven

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/03/2026

Référence
2026-07

Objet de la délibération
FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Ayant pris part au vote
19	19	19

Date de la convocation
17 mars 2026

Vote
A l'unanimité Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal de TREMEVEN dûment convoqué le dix-sept mars deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal, le samedi vingt-et-un mars deux mille vingt-six à dix heures trente minutes, sous la présidence de Madame Aurélie FOUCHER, Maire.

Présents : Mmes et MM. Les Conseillers municipaux en exercice :
Mme AUFFRET Annie, Mme BRISHOUAL Natacha, Mme BRUNOU Céline, M. DAVID Anthony, M. DERRIEN Dominique, M. FEVRIER Florent, Mme FOUCHER Aurélie, M. GEHANNIN Pascal, M. HELOU Roland, Mme KERVEADOU Dominique, Mme LE GOFF Perrine, Mme LE GUILLOUX Muriel, M. LE LANN Guillaume, Mme LE ROUX Solène, Mme MOUILLEAU Pascale, Mme PRAT Cathy, M. PRIMAT Alain, M. QUENTEL Jean-Claude, M. SCELO François.

Absents et excusés :

Secrétaire de séance : Mme LE GUILLOUX Muriel.

Objet de la délibération : FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Exposé :

En application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le nombre d'adjoints au maire doit être compris entre 1 adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal.

Pour la commune de Tréméven, le Conseil Municipal peut déterminer jusqu'à cinq Adjoints.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de fixer à **5** le nombre d'Adjoints au Maire de la commune

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212902977-20260323-A_2026_07-DE

En conséquence, le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de fixer à cinq le nombre d'Adjoints au Maire de la commune

Vote : Unanimité

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,
Le 21 mars 2026

Le Maire,
Aurélie FOUCHER

